



Rennes, le 2 août 2023

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Conformément aux statuts de la F.F.T.T., j'ai l'honneur de vous convoquer à **l'Assemblée Générale ordinaire** du Comité d'Ille et Vilaine de Tennis de Table qui aura lieu le **Dimanche 3 Septembre 2023 à partir de 9h45** à la :

**Maison Départementale des Sports,  
13B Avenue de Cucillé 35000 RENNES.**

Lors de cette matinée, les annuaires départementaux seront distribués (les autres documents habituels **seront envoyés par mail**, en début de semaine, aux correspondants de chaque club).

Dans le cadre de cette assemblée, **7 postes** restent à pourvoir :

**4 sièges pour le collège général, 3 sièges pour le collège féminin**

Les candidatures doivent être adressées de façon impersonnelle au Président du Comité **avant le Vendredi 25 Août 2023**, le cachet de la poste faisant foi.

Seules peuvent être candidates au poste de membre du Comité de Direction, les personnes ayant 16 ans révolus, jouissant de leurs droits civiques (si elles sont majeurs) et licenciées à la F.F.T.T, ayant son siège sur le territoire du Comité.

Un accusé de réception de candidature est adressé par le Président à chaque candidat.

Chaque Association doit désigner un de ses membres qui représentera l'Association à l'A.G. du Comité. Ce représentant n'est pas automatiquement le Président et, même si c'est lui qui est candidat, il doit être spécialement élu à cet effet par les membres de l'Association.

Afin de vérifier que les représentants des clubs sont régulièrement mandatés, **une attestation (modèle joint à la présente)** devra être complétée et signée du Président de l'Association et retournée au Comité **pour le Vendredi 25 Août 2023** afin d'en vérifier la validité.

**RAPPEL : LA NON REPRESENTATION DU CLUB SERA SANCTIONNEE  
PAR UNE AMENDE DE 72 €.**

***Pour les clubs absents lors de cette AG, vous avez jusqu'au Lundi 14 Septembre 2023 (12h), pour venir récupérer vos annuaires.***

***Après cette date, l'affranchissement, auquel seront ajoutés 15€ de frais administratifs, se feront aux frais du club. Merci.***

Chaque association dispose d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant :

- de 3 à 10 licenciés	1 voix
- de 11 à 20 licenciés	2 voix
- de 21 à 50 licenciés	3 voix
- de 51 à 500 licenciés	1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50
- de 501 à 1000 licenciés	1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100
- au-delà de 1000 licenciés	1 voix supplémentaire par 500 ou fraction de 500.

### **ORDRE DU JOUR – AG ORDINAIRE**

- Émargement des représentants des associations.
- Vérifications des pouvoirs.
- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Allocution d'ouverture.
- Adoption du P.V. de l'Assemblée Générale 2021 - 2022.
- Rapport moral du Président.
- Rapport du Trésorier Général et présentation du Bilan.
- Rapport du vérificateur aux Comptes.
- Vote pour l'approbation des comptes.
- Présentation du budget prévisionnel.
- Vote et approbation du budget.
- Désignation et vote d'un vérificateur aux comptes.
- Présentations des candidats et vote.
- Rapport d'activité du Secrétaire Général.
- Rapport des commissions (sportive et jeunes/ETD).
- Questions diverses (transmises **par écrit** au Comité **pour le Vendredi 25 Août 2023** dernier délai).
- Intervention des personnalités.
- Remise des médailles et récompenses.
- Fin et POT de l'amitié.

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En date du .....s'est déroulée l'Assemblée Générale de l'Association  
..... sous le N° **03 35** .....

M .....a été élu (e)

Représentant à l'Assemblée Générale du Comité d'Ille et Vilaine de Tennis de Table.

Nom du Président,

Signature

*Document à renvoyer dûment rempli au Comité d'Ille et Vilaine  
**pour le Vendredi 25 Août 2023***

**POUVOIR** (joueur du club)

Le soussigné M. ....

Représentant l'Association : .....**03 35** .....

Donne pouvoir à M. ....

A l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale du Comité d'Ille et Vilaine de Tennis de Table qui se tiendra à La Maison des Sports 13B, avenue de Cucillé, 35065 RENNES, **le Dimanche 3 Septembre 2023.**

A cet effet, signer toute feuille de présence, prendre part à toutes délibérations et votes et généralement faire le nécessaire.

Fait à ..... le : ...../ ...../ **2023**

Faire précéder la signature de la mention " Bon pour pouvoir "